



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
(PGMR)

# Rapport annuel et bilan 2018

DÉPOSÉ AU CONSEIL EN AVRIL 2019

Préparé par Mélanie Desautels  
Chargée de projets, MRC de Memphrémagog

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. MISE EN CONTEXTE</b>	<b>1</b>
<b>2. RAPPORT ANNUEL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR</b>	<b>1</b>
<b>3. BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL</b>	<b>1</b>
3.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION PERMANENTE	2
3.2 ENFOUISSEMENT	2
3.3 MATIÈRES RECYCLABLES	3
3.4 MATIÈRES ORGANIQUES	3
3.5 RDD/TIC	4
3.6 TEXTILE	4
3.7 AUTRES MATIÈRES VALORISÉES	5
3.8 MATIÈRES GÉRÉES PAR LES MUNICIPALITÉS	6
3.9 MATIÈRES VALORISÉES	7
3.10 TAUX DE DIVERSION	8
<b>4. BILAN FINAL DU PGMR 2013-2018</b>	<b>8</b>
4.1 ENFOUISSEMENT	10
4.2 MATIÈRES RECYCLABLES	10
4.3 MATIÈRES ORGANIQUES	11
4.4 RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION	11
4.5 INDICATEURS DE SUIVI	12
<b>ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 2 : BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2018</b>	<b>14</b>

## 1. MISE EN CONTEXTE

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog, adopté en septembre 2013, est entré en vigueur le 17 janvier 2014 à la suite de l'approbation du MDDELCC. L'adoption et la mise en œuvre du PGMR s'inscrivent dans une démarche encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le PGMR cherche à améliorer la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire. Ainsi, tout en poursuivant l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et en respectant les exigences prévues par la législation, la MRC tient à mettre en œuvre un plan de gestion adapté à la région, concret et réaliste. Le PGMR intègre un plan d'action s'échelonnant de 2013 à 2018. Il est bâti autour de quatre grandes thématiques :

- ✧ L'information, la sensibilisation et l'éducation;
- ✧ L'acquisition de connaissances;
- ✧ La gestion des matières résiduelles;
- ✧ Les collectes, services et infrastructures.

Conformément au programme de suivi inscrit dans le plan, le présent document intègre le rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR, le bilan de la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel pour 2018 ainsi qu'un bilan final de la mise en œuvre du PGMR 2013-2018.

## 2. RAPPORT ANNUEL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR

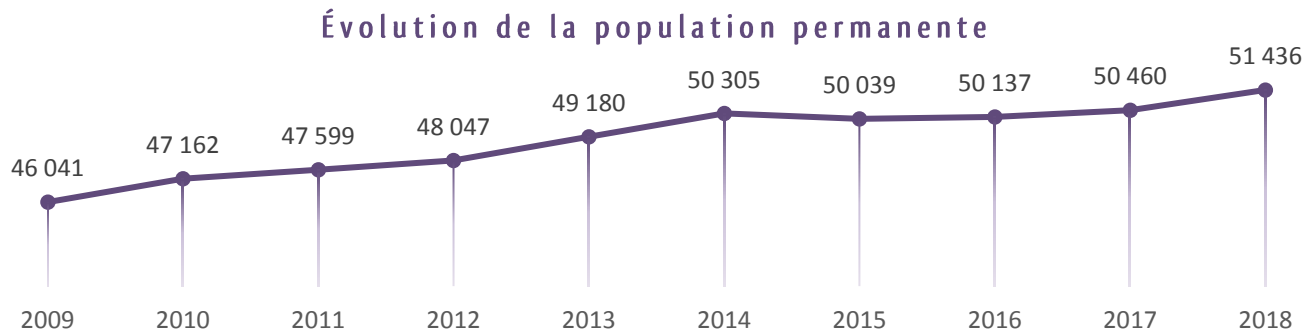
Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mis en place des exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles pour les municipalités visées par un PGMR. Le versement des remboursements prévus par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* est conditionnel à la transmission au ministère d'un rapport annuel de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. L'annexe 1 présente le rapport de la MRC de Memphrémagog.

## 3. BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le bilan regroupe l'ensemble des données quantitatives des matières résiduelles, prises en charge principalement par les municipalités, pour le secteur résidentiel. Dans certaines municipalités, les données intègrent également des matières provenant du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) lorsque ce dernier utilise les services municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles. Il s'agit généralement de petits ICI dont les matières sont assimilables à celles du secteur résidentiel. Les résultats présentés dans le bilan permettent d'évaluer les progrès réalisés au cours des 10 dernières années, soit entre 2009 et 2018. Les données détaillées pour chacune des municipalités sont présentées à l'annexe 2.

### 3.1 Évolution de la population permanente

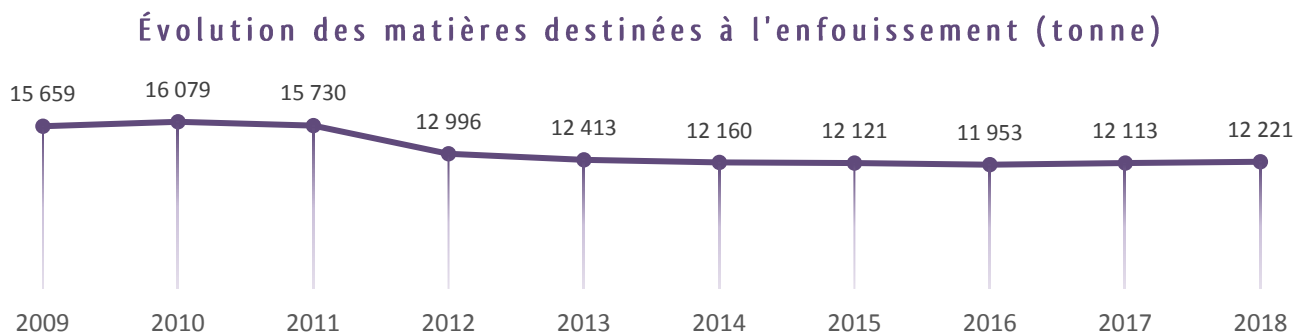
Tout d’abord, il importe de rappeler que la population permanente de la MRC n’a cessé de croître au cours des dernières années. Elle est passée de 46 041 personnes à 51 436 personnes en 2018, soit une augmentation de plus de 11 %. Cet accroissement peut avoir un impact sur la production de matières résiduelles.



Les quantités de matières résiduelles présentées dans le rapport le sont en fonction de la population permanente seulement. Toutefois, il est important de noter que le territoire de la MRC compte une grande proportion de résidences saisonnières. En 2018, la population de villégiature est estimée à 13 196 personnes<sup>1</sup>. Sans être présentes tout au long de l’année sur le territoire, ces personnes génèrent quand même des matières résiduelles et les services de collectes municipales desservent ces résidences secondaires.

### 3.2 Enfouissement

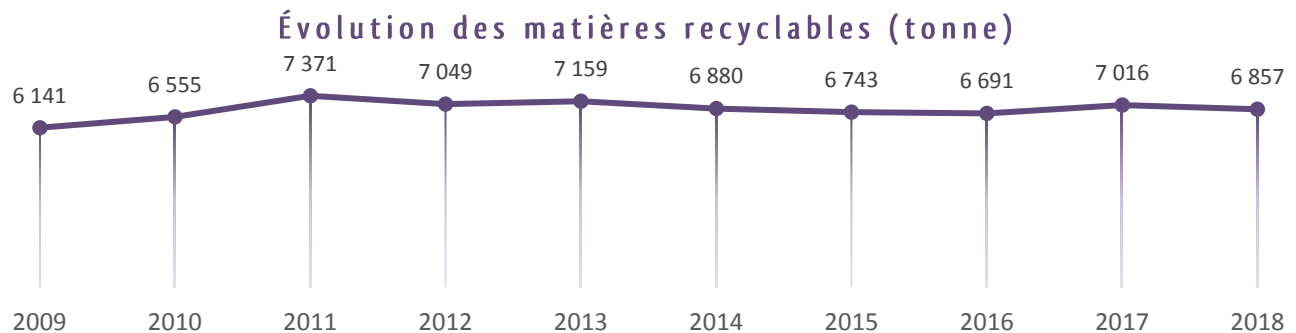
Bien que le tonnage à l’enfouissement tende à diminuer depuis 2009, et ce, malgré l’augmentation de la population, il demeure plutôt stable depuis les cinq dernières années. En 2018, l’enfouissement correspond à 238 kg/personne, soit une diminution de 2,5 kg/personne par rapport à l’année précédente. Dans les municipalités, le taux varie de 149 à 290 kg/personne, ce qui constitue une amélioration puisque le taux maximal atteint en 2017 était de 314 kg/personne. Ainsi, en 2018, toutes les municipalités de la MRC se retrouvent sous la barre des 300 kg/personne. Deux sites d’enfouissements sont utilisés par les municipalités, un à Coaticook et l’autre à Cowansville. En 2018, 11 municipalités offraient un service de collecte des déchets à environ 380 ICI.



<sup>1</sup> La population saisonnière est estimée en multipliant le nombre de chalets et maisons de villégiature inscrits au sommaire du rôle d’évaluation foncière pour l’année 2018 par la taille des ménages provenant du recensement 2016 de Statistique Canada.

### 3.3 Matières recyclables

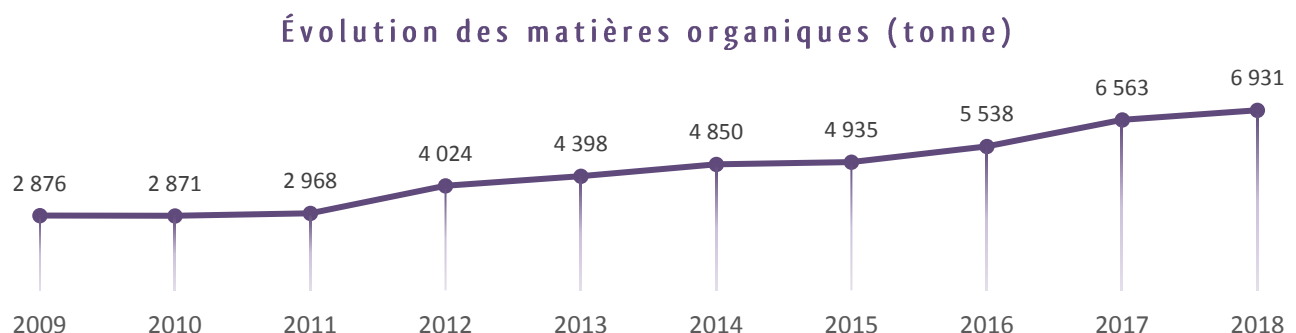
Le constat concernant les matières recyclables demeure le même, à savoir une légère tendance à la baisse. En 2018, la quantité par personne était de 133 kg, soit près de 6 kg/personne de moins qu'en 2017. Dans les municipalités, le taux varie de 82 à 277 kg/personne. En 2018, le service de collecte des matières recyclables était offert à plus de 468 ICI dans 13 municipalités.



### 3.4 Matières organiques

À la fin de l'année 2018, 16 municipalités offraient un service de collecte des matières organiques. Seule la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, constituée uniquement des moines de l'abbaye, n'avait pas de service de gestion des matières organiques. Différentes collectes de résidus verts (feuilles et sapins de Noël) étaient aussi offertes. Les quantités valorisées reliées aux collectes de résidus verts ne sont pas toutes connues, puisque dans certains cas, les matières sont valorisées sur place ou intégrées à la collecte du bac brun. En 2018, 6 931 tonnes de matières organiques ont été valorisées, ce qui représente une augmentation de près de 6 % par rapport à l'année précédente. À l'échelle de la MRC, la quantité par personne s'établit maintenant à 135 kg. Fait intéressant à noter, l'accroissement de la quantité de matières organiques récupérées est plus attribuable à l'augmentation des matières mises dans le bac brun qu'à celle des résidus verts. En 2018, 11 municipalités offraient un service de collecte des matières organiques à environ 280 ICI.

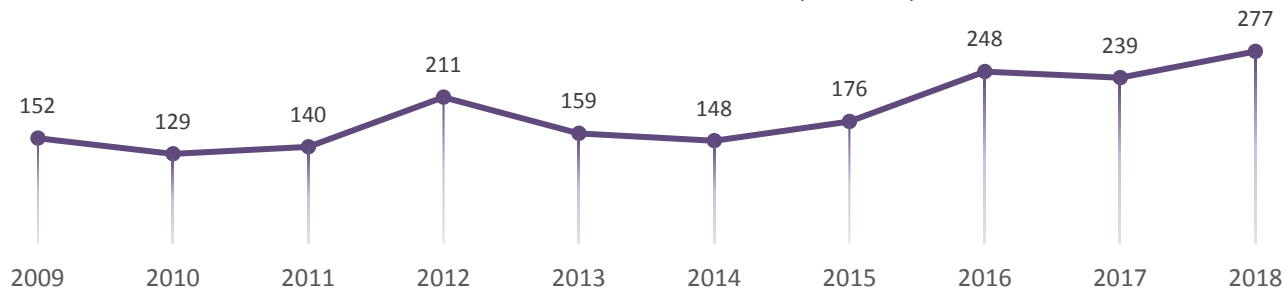
Pour les 14 municipalités où la collecte du bac brun couvrait l'ensemble de l'année, on remarque que la quantité par personne de matière organique mise dans le bac brun varie grandement allant de 20 à 184 kg/personne. Dix municipalités se trouvent toutefois au-dessus de la moyenne calculée pour la MRC (83 kg/personne).



### 3.5 RDD/TIC

Les efforts se poursuivent afin de détourner les résidus domestiques dangereux (RDD) et les technologies de l'information et des communications (TIC) de l'enfouissement. En 2018, 159 tonnes de RDD et 118 tonnes de TIC ont été recueillies par des services municipaux et gérées adéquatement, soit un peu plus de 5 kg/personne. Ces données ne comprennent pas les quantités pouvant être apportées par les citoyens dans différents commerces servant de point de dépôt.

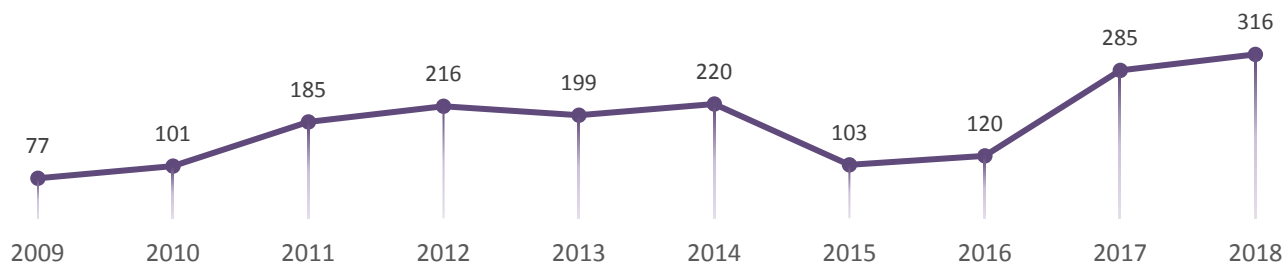
Évolution des RDD / TIC (tonne)



### 3.6 Textile

Concernant les textiles, il est difficile d'évaluer la quantité recueillie par les friperies et les comptoirs familiaux. Toutefois, l'organisme Récupex inc., qui récupère le textile, les vêtements et les chaussures, pèse les matières qu'il recueille sur le territoire. Compte tenu de sa fiabilité, seule cette donnée est utilisée pour dresser le portrait de l'évolution de la récupération du textile sur le territoire de la MRC. En 2015, on a noté une baisse importante de la quantité de matière recueillie par cet organisme. Depuis, la quantité de textile recueillie tend à croître, atteignant un nouveau sommet en 2018. Il faut aussi noter que d'autres services de récupération des textiles pour lesquels nous n'avons pas de données sont présents sur le territoire.

Évolution des textiles (tonne)



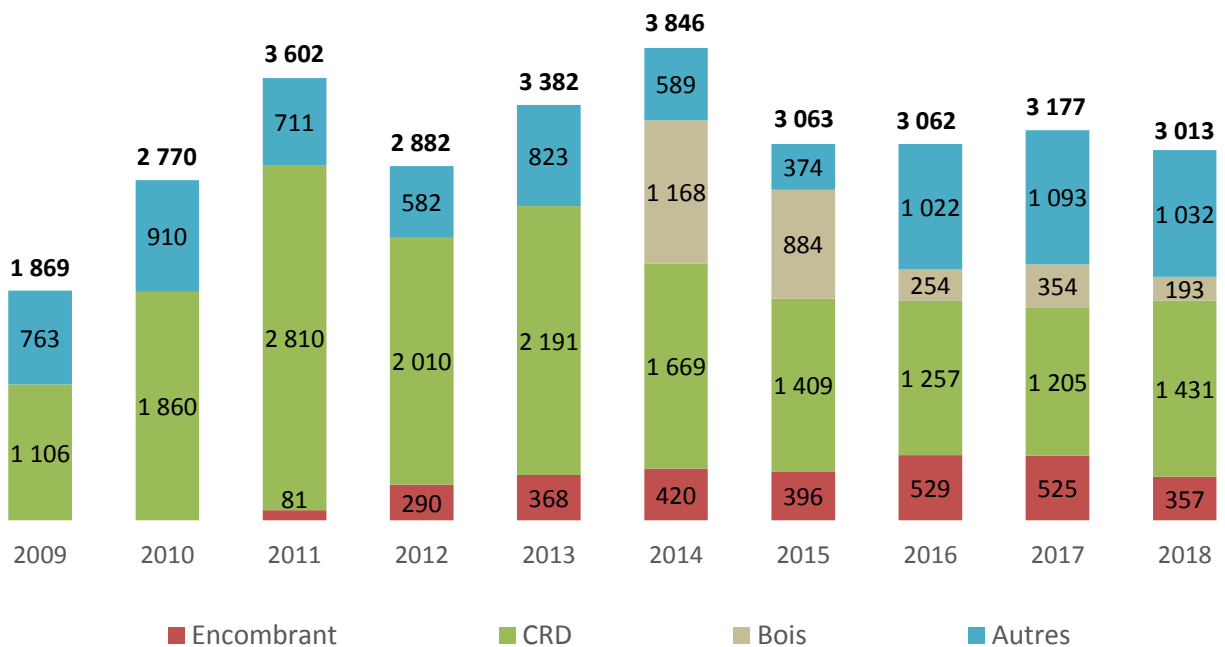
## 3.7 Autres matières valorisées

Pour ce qui est des autres matières, elles comprennent des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), du bois, des encombrants, des métaux, des pneus, des granulaires, du plastique agricole et d'autres types de matières valorisées qui transitent par les écocentres, les écocentres mobiles, les journées grand débarras et la Ressourcerie des Frontières.

En 2014, une catégorie pour le bois a été créée dans le bilan puisque cette matière doit éventuellement être bannie de l'enfouissement par le gouvernement. Ainsi, lorsque les données recueillies concernent seulement le bois, elles sont compilées dans cette catégorie. Il est toutefois possible de retrouver du bois dans les autres catégories ou encore au niveau des résidus verts.

Les quantités de matières valorisées à travers ces services sont demeurées plutôt stables en 2018 et atteignent 3 013 tonnes, soit l'équivalent de 59 kg/personne.

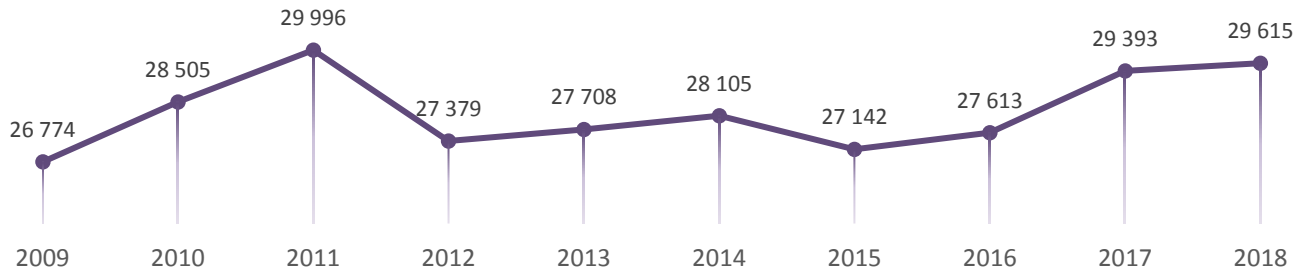
### Évolution des autres types de matières (tonnes)



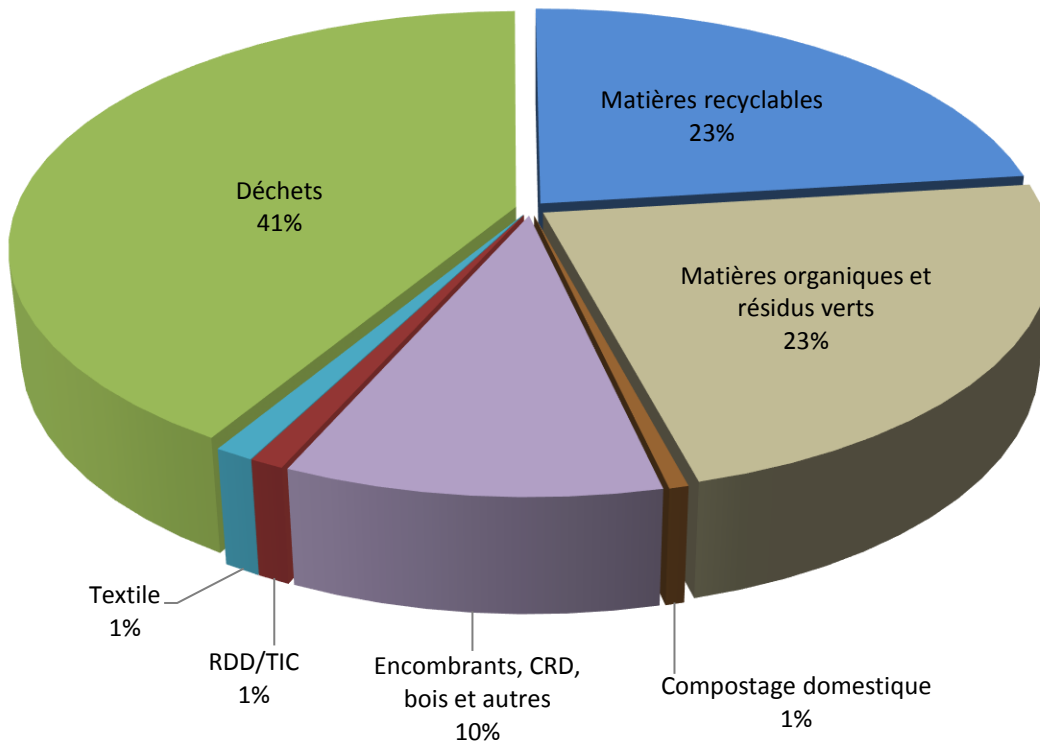
### 3.8 Matières gérées par les municipalités

En termes de tonnage, la quantité de matières gérées par les municipalités est plus élevée en 2018 qu'en 2017. Toutefois, on note une légère baisse au regard des quantités par personne. En moyenne, cela représente 576 kg/personne. Les trois collectes recueillent 79 % de ces matières.

Évolution des matières gérées par les municipalités (tonne)



Répartition des matières gérées par les municipalités

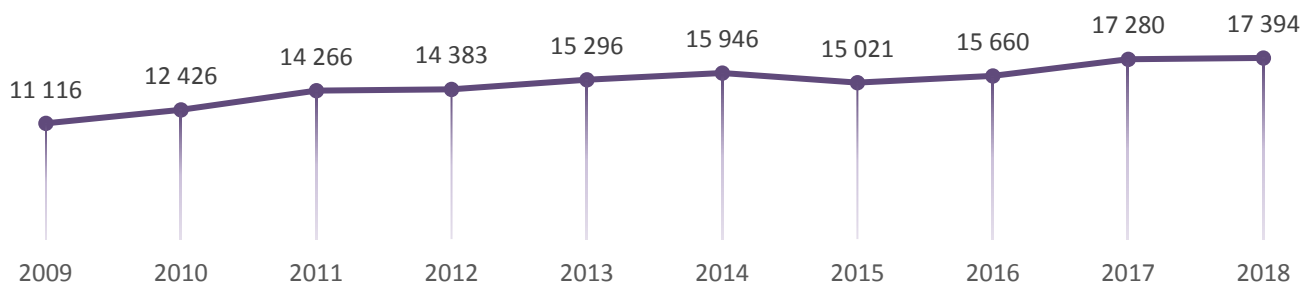




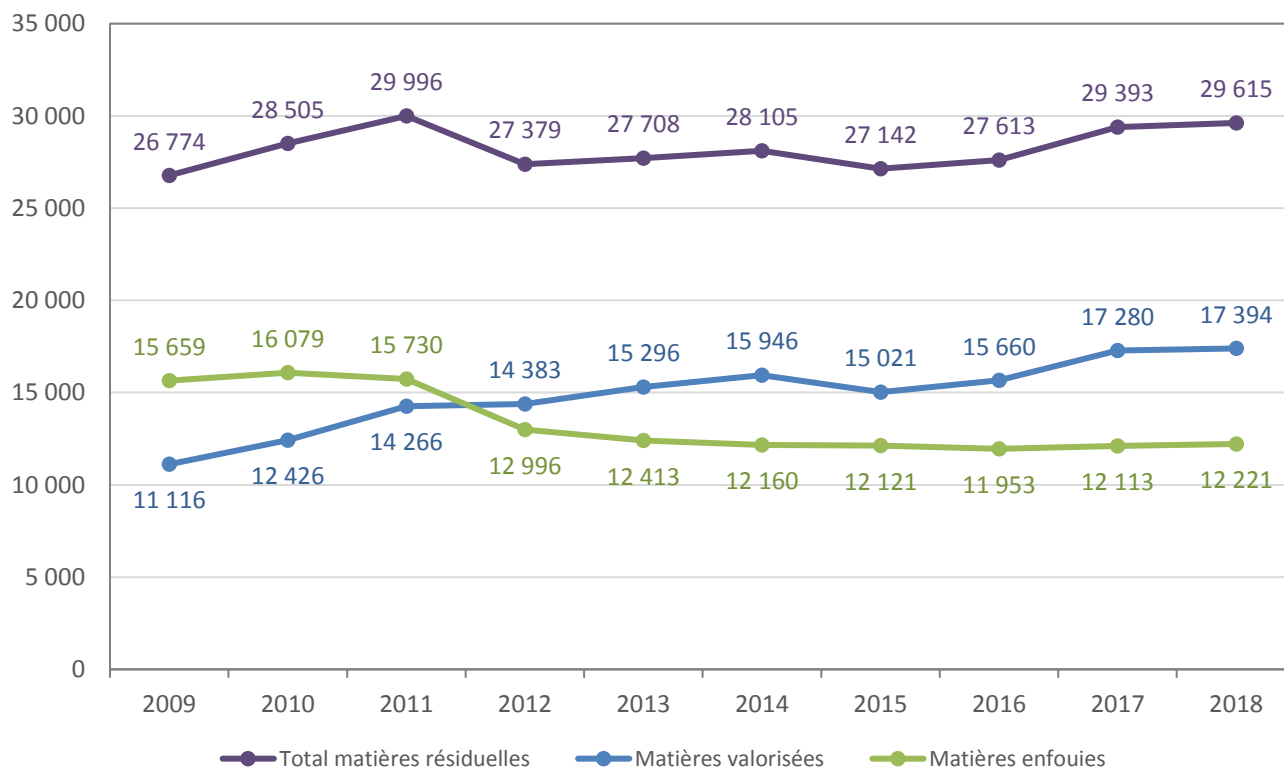
### 3.9 Matières valorisées

Les matières valorisées représentent 17 394 tonnes en 2018 comparativement à 17 280 tonnes en 2017. La composition des matières valorisées change au fil du temps. En 2009, le tonnage de matières valorisées était constitué à 55 % par des matières recyclables, 26 % par des matières organiques et 19 % par des résidus encombrants, du bois ou des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). En 2018, ces proportions sont respectivement de 39 %, 40 % et 21 %. C'est la première fois que les matières valorisées dans la MRC sont constituées principalement de matières organiques.

Évolution des matières valorisées (tonne)



Évolution des quantités de matières valorisées et éliminées

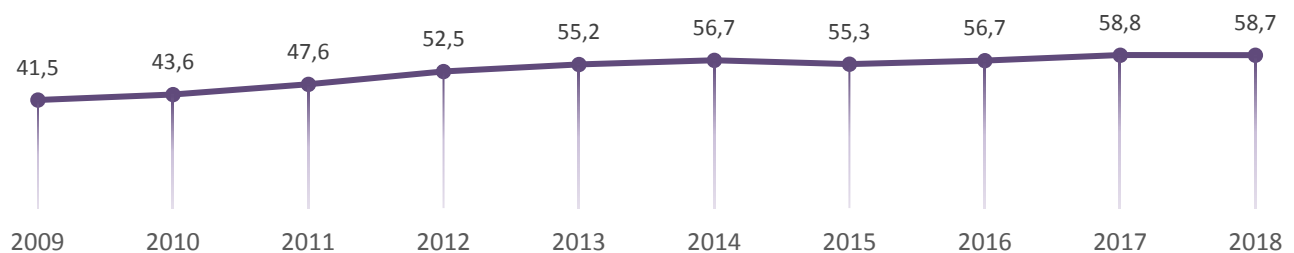


### 3.10 Taux de diversion

Le taux de diversion représente le rapport entre le total des matières valorisées et le total des matières gérées. Bien qu'il soit demeuré stable entre 2017 et 2018, ce taux a toutefois progressé au cours des dix dernières années. En 2018, le taux de diversion a progressé dans 11 municipalités.

Dans plusieurs cas, l'offre de services pour valoriser les matières autres que celles acceptées dans les collectes s'est accrue et diversifiée au fil des ans. Pour poursuivre la progression du taux de diversion, il faut s'assurer que les citoyens fassent un tri adéquat de leurs matières résiduelles.

Évolution du taux de diversion (%)



## 4. BILAN FINAL DU PGMR 2013-2018

En 2018, le PGMR arrivait à échéance. Le PGMR proposait 53 mesures regroupées en quatre grandes thématiques :

- ✧ L'information, la sensibilisation et l'éducation;
- ✧ L'acquisition de connaissances;
- ✧ La gestion des matières résiduelles;
- ✧ Les collectes, services et infrastructures.

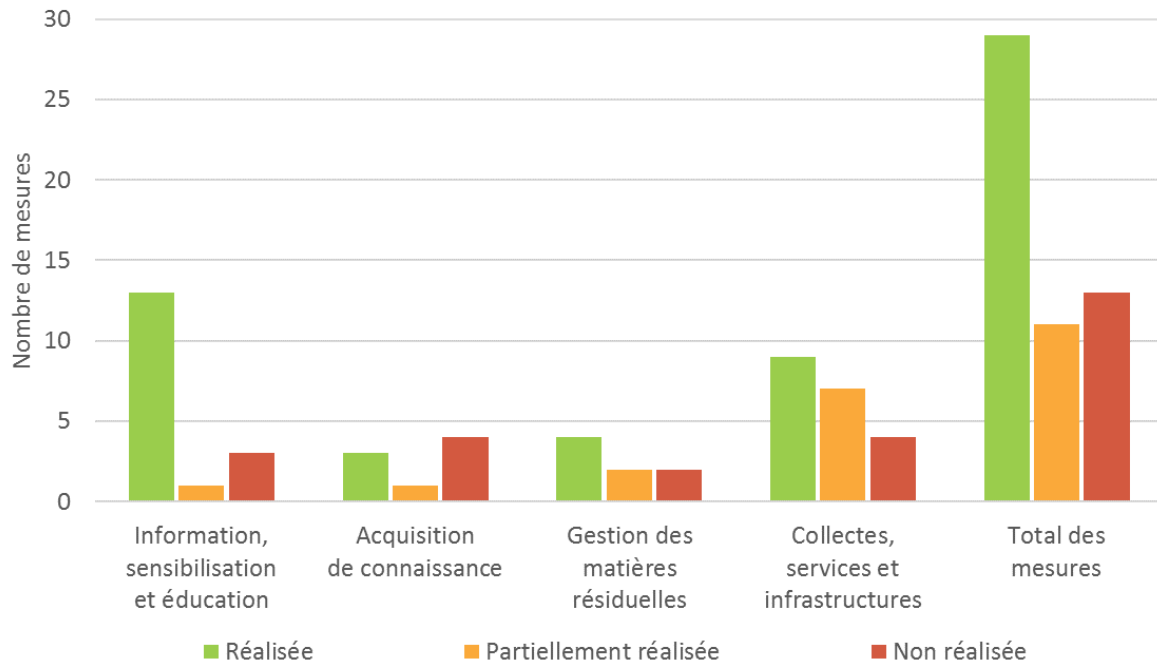
À la suite de l'entrée en vigueur du plan, en janvier 2014, plusieurs actions ont été mises en œuvre par la MRC et les municipalités. Le diagramme qui suit présente l'état d'avancement des différentes actions retenues. Il montre que les trois quarts ont été totalement ou partiellement réalisés.

En ce qui a trait à l'information, la sensibilisation et l'éducation, la majorité des mesures a été réalisée. Celles qui ne l'ont pas été portent uniquement sur des actions visant à sensibiliser le gouvernement provincial à certains aspects.

La moitié des mesures concernant l'acquisition de connaissances a été en totalité ou en partie réalisée. Les mesures non réalisées concernaient une étude pour rapprocher les lieux de traitement des boues de fosses septiques, des ateliers d'échanges sur la valorisation des boues municipales, un avis juridique concernant la gestion des résidus de CRD et la mise en place de projet de recherche et développement pour une matière sans débouché.

Du côté de la gestion des matières résiduelles, les deux mesures non réalisées concernaient les ICI. Elles touchaient le regroupement d'entreprises et la synergie dans les parcs industriels.

La majorité des mesures en lien avec les collectes et les services a été réalisée. Les mesures non réalisées portaient sur les infrastructures. Le PGMR prévoyait l'ouverture de deux nouveaux écocentres, la réalisation d'un projet de compostage modulaire et l'implantation d'une usine de biométhanisation. D'autres mesures ont été privilégiées (entente intermunicipale pour l'accès à un écocentre, adhésion à une régie intermunicipale, etc.).



Le rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR présenté à l'annexe 1 permet d'obtenir davantage d'information sur l'état d'avancement des différentes mesures.

## 4.1 Enfouissement

L'objectif fondamental du PGMR et de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est d'éliminer une seule matière : le résidu ultime. Il s'agit du résidu qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

La politique prévoit un objectif québécois à atteindre pour 2015. En conformité avec cette dernière, le PGMR de la MRC a établi des objectifs à atteindre concernant l'enfouissement. Pour les municipalités qui étaient déjà en dessous de cet objectif de 285 kg/personne, le PGMR prévoit que leur taux d'enfouissement soit maintenu ou diminué.

### Objectif

Ramener à 285 kg/personne la quantité de matières résiduelles enfouies par le secteur résidentiel

En regard du bilan de 2015, cet objectif a été atteint puisque l'enfouissement se situait à 242 kg/personne. Le bilan de 2018 fait pour sa part état d'une quantité de 238 kg/personne. La diminution de la quantité de matières enfouies s'est poursuivie entre 2015 et 2018.

## 4.2 Matières recyclables

Au niveau des matières recyclables, l'orientation du PGMR cherche à parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. L'objectif du PGMR vise à récupérer 100 % du papier et du carton recyclable en 2013 et 100 % du plastique, du verre et du métal en 2015. Le premier objectif a été établi en fonction du fait que le gouvernement prévoyait bannir le papier et le carton de l'enfouissement en 2013, ce qui n'a toujours pas été fait.

Pour déterminer l'atteinte de ces objectifs au niveau résidentiel, les données disponibles proviennent de la caractérisation des déchets résidentiels réalisée dans la MRC en 2018. Selon ces données, les déchets de la MRC contiendraient 6,5 % de papier et de carton, et 9,4 % d'autres matières recyclables (plastique, verre, métal).

## 4.3 Matières organiques

Concernant les matières organiques, le PGRM prévoyait différents objectifs, lesquels ont été établis en respect du plan d'action 2011-2015 du gouvernement et en prévision du bannissement de l'enfouissement annoncé pour 2020.

### Objectifs

Valoriser 80 % des matières organiques du secteur résidentiel  
Valoriser 100 % des boues de fosses septiques  
Valoriser 100 % des boues des stations d'épuration lorsqu'elles respectent les critères environnementaux

Pour déterminer l'atteinte de ces objectifs au niveau résidentiel, les données disponibles proviennent également de la caractérisation des déchets résidentiels réalisée dans la MRC en 2018. Selon ces données, les déchets de la MRC contiendraient 39 % de matières organiques, ce qui permet d'évaluer un taux de récupération de 58 % pour ces matières.

Selon les informations recueillies dans le cadre de la révision du PGMR, les boues de fosses septiques collectées sur le territoire de la MRC étaient valorisées. Les boues provenant des stations d'épuration étaient également valorisées.

## 4.4 Résidus de construction, rénovation et démolition

En conformité avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, le PGMR voit différents objectifs concernant le bois, la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition ainsi que les résidus de béton, de brique et d'asphalte.

### Objectifs

Valoriser 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales  
Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre ou un centre de tri  
Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Les modifications règlementaires nécessaires au bannissement du bois de l'enfouissement n'ont pas encore été mises en place par le gouvernement. De plus, la MRC ne dispose pas actuellement de données permettant de dresser un portrait global de la situation et d'établir les taux de récupération atteints.

## 4.5 Indicateurs de suivi

Des indicateurs de suivi ont été établis dans le PGMR selon les mesures prévues au plan d'action et les objectifs visés. Le bilan présente l'évolution de certains indicateurs entre 2011, l'année de référence du PGMR, et 2018. Seuls les indicateurs pour lesquels les données étaient comparables et disponibles sont présentés.

Indicateur de suivi	Pop. permanente	2011	2018
		47 599	51 436
		Pop. équivalente	56 385
<b>Gestion des matières résiduelles</b>			
Taux de récupération annuel du secteur municipal	%	47,6	58,7
Quantité de matières résiduelles <b>produites</b> par le secteur résidentiel	kg/pers/an	630,2 (perm) 532,0 (équiv)	575,8 (perm) 510,3 (équiv)
Quantité de matières résiduelles <b>enfouies</b> provenant du secteur résidentiel	kg/pers/an	330,5 (perm) 279,0 (équiv)	237,6 (perm) 210,6 (équiv)
Quantité de matières <b>recyclables</b> valorisées provenant du secteur résidentiel	kg/pers/an	154,9 (perm) 130,7 (équiv)	133,3 (perm) 118,2 (équiv)
Quantité de matières <b>organiques</b> valorisées provenant du secteur résidentiel	kg/pers/an	62,4 (perm) 52,6 (équiv)	134,7 (perm) 119,4 (équiv)
Nombre de municipalités offrant un service de collecte des matières <b>organiques</b>	Nbr	9	16
Nombre de collectes de <b>résidus verts</b>	Nbr	30	24
Nombre de municipalités ayant accès à un <b>écocentre</b>	Nbr	13	17
Nombre de municipalités ayant organisé une activité d' <b>écocentre mobile</b>	Nbr	3	2
Nombre de municipalités ayant un <b>point de dépôt</b> pour les RDD accessible aux citoyens	Nbr	10	11
Nombre de municipalités offrant un service de collecte ponctuelle pour le <b>bois</b>	Nbr	1	1
Nombre de municipalités ayant une collecte des résidus <b>encombrants</b> séparée de la collecte des déchets	Nbr	9	14
Quantité d' <b>encombrants</b> récupérés	kg/pers/an	1,7 (perm) 1,4 (équiv)	6,9 (perm) 4,4 (équiv)
Quantité de <b>CRD, bois</b> et autres matières récupérés par les écocentres et écocentres mobiles	kg/pers/an	74,0 (perm) 62,4 (équiv)	51,6 (perm) 45,8 (équiv)
Quantité de <b>RDD</b> recueillis par les municipalités	kg/pers/an	2,9 (perm) 2,5 (équiv)	5,4 (perm) 4,8 (équiv)
Nombre de points de dépôt pour les vêtements et textiles et répartition sur le territoire	Nbr	6 points (5 mun.)	13 points (7 mun.)
<b>Industrie, commerce, institution (ICI)</b>			
Nombre de municipalités offrant un service de récupération du <b>plastique agricole</b>	Nbr	0	5
Quantité de <b>plastique agricole</b> récupéré	t/an	0	33
Nombre d'ICI certifiés « ICI on recycle » sur le territoire de la MRC	Nbr	(2013) Niveau 1 : 0 Niveau 2 : 1 Niveau 3 : 1	Niveau 1 : 0 Niveau 2 : 0 Niveau 3 : 7
Nombre d'ICI desservis par des collectes municipales			
• Ordures	Nbr	174	380
• Matière recyclable	Nbr	368	468
• Matière organique	Nbr	25	286

# ANNEXE 1

Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR  
(plan d'action 2013-2018)







	Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	
9	Mettre en place des mesures de réduction à la source (ex. : programme de financement pour des couches lavables, distribution d'un autocollant pour éviter les publicités).	Municipalité	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	En 2018, 10 municipalités avaient un programme de financement pour l'achat de couches lavables. Une municipalité a également poursuivi son programme de tarification utilisateur/payeur pour la gestion des déchets. Finalement, une municipalité, en plus de la MRC, offrait un programme pour les composteurs domestiques.
10	Poursuivre la réalisation et bonifier le bottin des services de récupération disponibles sur le territoire de la MRC afin de faire connaître également les différents récupérateurs œuvrant au niveau des ICI et CRD.	MRC	Municipalité ICI / CRD	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Le bottin des services de récupération a été intégré au site de la MRC dédié à la gestion des matières résiduelles ( <a href="http://www.abcdubac.com">www.abcdubac.com</a> ) afin d'en faciliter la consultation.  La MRC diffuse de l'information auprès des entreprises de son territoire concernant le répertoire des services de récupération disponibles pour les ICI ( <a href="http://icirecup.com/">http://icirecup.com/</a> )
	◆ Faire connaître auprès des ICI et CRD les services offerts par la MRC et les municipalités ainsi que les programmes nationaux disponibles.	MRC Municipalité	Association sectorielle	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	
	◆ Développer une section interactive sur le site Internet de la MRC pour diffuser et recevoir de l'information pour les ICI et CRD.	MRC			Abandonné					
11	Collaborer avec des associations sectorielles afin de réaliser des activités de sensibilisation pour les ICI et CRD, entre autres, pour qu'ils mettent en place des mesures de réduction à la source (ex. : limiter le suremballage) ou des plans de gestion des matières résiduelles basés sur le principe des 3RV-E.	MRC	Association sectorielle	Reporté	Partiellement réalisé	Non réalisé	Réalisé	Réalisé	Non réalisé	Diffusion du nouveau programme ICI ON RECYCLE + auprès des entreprises du territoire par le biais des outils de communication de la MRC pour les entreprises.
	◆ Promouvoir le programme d'attestation « ICI on recycle! » de Recyc-Québec.	CREE	MRC	Réalisé	Non réalisé	Non réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	
12	Faire connaître, aux secteurs ICI et CRD, les objectifs du PGMR découlant de la Politique québécoise.	MRC		Réalisé						
13	Mettre en place une activité annuelle de réseautage permettant aux ICI, CRD et intervenants dans la gestion des matières résiduelles de se rencontrer et d'échanger.	CLD	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Non réalisé	Non réalisé	

	Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	
14	Intervenir auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ pour que des mesures plus restrictives concernant le suremballage, l'utilisation de produits à contenu recyclé, la limitation de l'utilisation de la styromousse et l'obligation d'inscrire le type de plastique sur les contenants soient adoptées.	MRC		Reporté	Reporté	Réalisé	Non réalisé	Réalisé	Réalisé	La MRC a fait parvenir des résolutions concernant les restrictions pour l'usage de sacs compostables en lien avec les collectes de matières organiques.
15	Sensibiliser le gouvernement au fait que des données quantifiées ne sont pas disponibles pour les ICI et CRD et que l'on doit se baser sur des estimations.	MRC		Reporté	Abandonné					
16	Intervenir auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ pour que des incitatifs soient proposés afin que les ICI participent à la réalisation des objectifs gouvernementaux et régionaux.	MRC			Reporté	Réalisé				
17	Suggérer au gouvernement qu'il mette en place un projet à l'échelle nationale concernant la valorisation des couches et des culottes jetables ou qu'il donne ce mandat à l'industrie.	MRC				Non réalisé				
<b>Acquisition de connaissances</b>										
18	Réaliser une étude de caractérisation des déchets pour connaître leur composition afin de faire un suivi des actions mises en place et de mieux cibler les interventions.	MRC	Régie Municipalité	Réalisé	Réalisé			Non réalisé	Réalisé	Une caractérisation des déchets résidentiels a été réalisée. Une synthèse de l'étude de caractérisation est disponible sur le site Internet de la MRC ( <a href="https://www.mrcmemphremagog.com/download/Rapports-et-Memoires/matieres%20residuelles/Synthese-caracterisation-2018.pdf">https://www.mrcmemphremagog.com/download/Rapports-et-Memoires/matieres%20residuelles/Synthese-caracterisation-2018.pdf</a> )
19	Réaliser une étude afin d'évaluer les possibilités de rapprocher les lieux de traitement des boues de fosses septiques afin de réduire les coûts associés au transport.	MRC	Municipalité			Non réalisé				
	◊ Prévoir des ententes avec des lieux de traitement des boues de fosses septiques plus près du territoire de la MRC, selon les résultats de l'étude.	Municipalité					En cours			
20	Réaliser une étude de cas visant à déterminer les avantages et inconvénients reliés aux différents modes de gestion des vidanges des boues de fosses septiques.	MRC	Municipalité				Réalisé			
21	Organiser un atelier de travail aux deux ans sur la valorisation des boues des stations d'épuration.	MRC	Municipalité		Non réalisé		Non réalisé		Non réalisé	

Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	
22 Réaliser un inventaire détaillé des matières résiduelles pour les secteurs ICI et CRD, car il s'agit d'un préalable nécessaire à toutes les démarches de mise en commun, d'acquisition de connaissances sur les matières pouvant s'intégrer aux collectes municipales et aux matières problématiques.	MRC	ICI / CRD		Réalisé		Non réalisé		Non réalisé	
◆ Déterminer, en collaboration avec le secteur ICI et CRD, des objectifs intermédiaires permettant d'atteindre l'objectif de valoriser 100 % des matières organiques en 2020.	MRC ICI / CRD			Non réalisé					
◆ Élaborer un questionnaire fonctionnel pour la collecte des données qui serviront au portrait régional en fonction de la réalité des ICI et CRD.	MRC	ICI / CRD	Reporté	Abandonné					
23 Demander un avis juridique concernant la gestion des résidus de CRD et l'intégration de l'obligation de valoriser les résidus de CRD dans les règlements municipaux.	MRC			Abandonné					
◆ Modifier les règlements municipaux afin d'obliger la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition, selon les résultats de l'avis juridique.	Municipalité			Suspendu	Suspendu				
24 Mettre en place un projet de recherche et développement pour une matière sans débouché et en faire un exemple de réussite.	ICI	CLD, MRC	Reporté	Suspendu					
25 Exiger un rapport annuel de la part du MDDEFP concernant le suivi post-fermeture du site d'enfouissement sanitaire situé sur le territoire de la Ville de Magog.	MRC		Réalisé	Reporté	Réalisé	Réalisé	Non réalisé	Non réalisé	
<b>Gestion des matières résiduelles</b>									
26 Recueillir et diffuser des exemples de devis d'appels d'offres pour les contrats municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles.	MRC	Municipalité UMQ, FQM		Réalisé					
27 Vérifier l'intérêt des municipalités à procéder à des appels d'offres communs pour des achats regroupés en fonction des besoins des municipalités.	MRC	Municipalité		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Non réalisé	Non réalisé	Aucune municipalité n'a fait part de besoin en ce sens.

	Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	
28	Valider les mesures permettant d'optimiser les collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts, limiter le transport et augmenter la quantité de matières collectées (ex. : regroupements de municipalités, bacs roulants, fréquence des collectes, co-collectes, collectes municipales/privées, uniformisation de l'aspect visuel des bacs, etc.).	Municipalité	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Un soutien technique est disponible pour les municipalités en fonction de leurs besoins.
29	Adopter ou modifier la réglementation municipale pour interdire de mettre dans le bac à déchets :	Municipalité	MRC UMQ, FQM							En attente des orientations gouvernementales.
	◊ Le papier et le carton recyclable;	Municipalité		Suspendu						
	◊ Le bois;	Municipalité			Suspendu					
	◊ Les matières organiques (débuter les modifications).	Municipalité							Suspendu	
30	Favoriser les partenariats entre les municipalités pour optimiser les accès aux services d'écocentres.	Municipalité	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	En 2017, 7 partenariats sont en application : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Magog : 6 municipalités ont accès à l'écocentre</li> <li>• Canton de Potton : 1 municipalité a accès à l'écocentre</li> <li>• Ville de Sherbrooke : 1 municipalité a accès à l'écocentre</li> </ul>
31	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que le bois dans les contrats municipaux.	Municipalité				Partiellement réalisé				.
32	Favoriser le regroupement d'entreprises pour leur permettre de négocier de meilleurs tarifs, mettre en commun certaines matières ou procéder à des appels d'offres communs.	ICI / CRD Association sectorielle	CLD MRC		Suspendu	Suspendu	Non réalisé	Non réalisé	Non réalisé	
33	Développer une synergie dans les parcs industriels pour que des résidus industriels servent de matières premières pour d'autres entreprises.	CLD	ICI		Suspendu	Suspendu	Non réalisé	Non réalisé	Non réalisé	
<b>Collectes, services et infrastructures</b>										
34	Offrir dans toutes les municipalités de la MRC un service de collecte pour les matières organiques du secteur résidentiel.	Municipalité			Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Réalisé	En 2018, une collecte de matières organiques est disponible dans 16 des 17 municipalités de la MRC. Seule la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, constituée uniquement des moines de l'abbaye, n'a pas implanté une collecte des matières organiques.
35	Mettre en place des collectes de résidus verts, particulièrement dans les municipalités qui n'ont pas encore pris en charge les matières organiques.	Municipalité			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Une collecte de résidus verts (feuilles mortes et/ou arbres de Noël) est disponible dans 12 municipalités. Au total, 24 collectes de résidus verts ont été réalisées sur le territoire de la MRC en 2018.

	Description de l'action	Respon- sable	Collabo- rateur	Suivi de la mise en œuvre et échéancier						Commentaires  <i>(note : le territoire de la MRC de Memphrémagog compte 17 municipalités)</i>
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	
36	Mettre en place des collectes ponctuelles pour le bois (meubles, bois de construction, branches, etc.).	Municipalité			Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	En 2018, des collectes séparées ont été effectuées pour le bois dans une municipalité de la MRC.
37	Prévoir des collectes séparées de celles des déchets pour les encombrants afin de favoriser la valorisation de ces matières.	Municipalité				Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	En 2018, 15 des 17 municipalités avaient une collecte des résidus encombrants séparée de la collecte des déchets.
38	Organiser des collectes ponctuelles de résidus domestiques dangereux (RDD) et TIC.	Municipalité	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Une collecte de RDD est organisée pour les municipalités membres de la RIGDSC. Le service est aussi offert aux écocentres du Canton de Potton, du Canton d'Orford et à celui de la Ville de Magog ainsi que lors des écocentres mobiles organisés par deux municipalités.
39	Organiser des écocentres mobiles dans les municipalités.	Municipalité	MRC	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Deux municipalités ont organisé des écocentres mobiles en 2018.
40	Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'événements des équipements pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques.	Municipalité	MRC		Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	
41	Évaluer la possibilité de mettre en place un programme pour la récupération de plastique souple (plastique agricole ou d'ICI).	UPA Municipalité	MRC		Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	Partiellement réalisé	En 2018, 5 municipalités offrent un service pour la récupération des plastiques agricoles. Une de ces municipalités recueille également le plastique provenant de marinas.
42	Ouvrir deux nouveaux écocentres permanents sur le territoire de la MRC.	Municipalité	MRC			Réalisé		Non réalisé		De nouvelles ententes ont été signées afin de permettre à des municipalités d'accéder à l'écocentre de la Ville de Magog.
43	Évaluer le nombre de points de dépôt nécessaires pour assurer la proximité des services de récupération de RDD.	MRC	Municipalité	Reporté	Reporté	Réalisé				
	◇ Rendre accessibles des points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.	Municipalité	MRC		Partiellement réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	L'ensemble des citoyens peut avoir accès à un point de dépôt pour les matières couvertes par la REP, entre autres, via certains commerces.  En 2018, 11 municipalités rendaient un point de dépôt accessible (hôtel de ville, garage municipal, écocentre) pour leurs citoyens pour certaines matières couvertes par une REP
44	Évaluer la pertinence de mettre en place une ressourcerie ou des entreprises d'économie sociale et supporter les initiatives locales faites à ce niveau afin de favoriser la valorisation de certaines matières.	Municipalité CLD	MRC	En cours	En cours	En cours	En cours	Réalisé	Réalisé	En 2018, la Ressourcerie des Frontières fournissait un service de gestion des encombrants à 11 des 17 municipalités du territoire.
45	Encourager la mise en place de nouveaux points de dépôt permettant la récupération des vêtements et textiles.	Municipalité	Organisme		Partiellement réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Le territoire de la MRC est bien desservi par différents services permettant la récupération des vêtements et des textiles.



# ANNEXE 2

## Bilan de la gestion des matières résiduelles 2018 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)



**Bilan de la gestion des matières résiduelles 2018** (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Mise à jour 9 avril 2019	Pop. perm. 2018 *	Pop. vill. 2018 **	Élimination										Matières recyclables											
				Quantité (tonne)	Per capita (kg)										Quantité (tonne)	Per capita (kg)									
					2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009		2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Austin	1 531	1 399	329,1	214,9	166,5	218,6	199,2	307,6	253,5	308,6	323,8	353,5	407,7	368,2	240,5	246,9	241,1	224,9	203,5	187,9	292	243,9	210,1	202,4	
Ayer's Cliff	1 150	256	227,1	197,5	251,4	242,5	227,5	230,9	228,7	241,6	279,7	257,6	248,4	204,9	178,2	207,2	177,2	196,6	203,9	221	235,8	214	244,3	225,6	
Bolton-Est	1 011	800	173,8	171,9	152,5	209,0	219,4	220,8	231,8	334,8	431,7	586,1	584,8	143,2	141,6	125,2	133,3	139,3	139,2	122,3	165,7	142,4	148,8	102,5	
Eastman	1 963	1 191	403,9	205,7	208,6	229,9	218,8	208,4	326,1	388,2	572,2	651,0	616,0	261,9	133,4	164,3	158,2	154,9	156,4	171,6	191,5	171,8	125,6	153,4	
Hatley (M)	745	319	143,4	192,4	194,3	191,4	189,6	226,5	237,5	209,0	245,4	268,7	332,4	206,1	276,7	228,1	215,4	229	236,6	334,2	258,2	244,1	169,8	131	
Hatley (Canton)	2 181	200	376,2	172,5	170,4	165,2	175,8	189,6	166,5	214,0	213,2	224,0	237,3	265,3	121,6	115,0	107,1	124,4	156,6	147,2	157,4	149,3	147,5	109,9	
Magog	27 048	2 405	6 833,2	252,6	250,3	232,7	233,9	225,2	238,4	253,1	324,9	318,5	316,4	3 060,7	113,2	117,9	113,2	110,7	111,8	126,1	120,9	143,5	122,1	119,2	
North Hatley	710	202	187,4	264,0	287,8	282,8	339,0	296,4	343,5	262,9	268,3	243,8	302,9	130,7	184,0	174,0	169	153	172,7	132,9	137,7	156,1	144	130,8	
Ogden	759	452	197,0	259,5	263,7	245,5	256,8	238,7	267,2	278,0	290,0	248,3	268,9	89,8	118,3	129,1	122,7	125,3	126,5	125,1	131,3	134,9	111,3	108,8	
Orford	4 353	1 932	1 113,4	255,8	297,3	356,4	410,7	437,7	399,0	420,3	451,3	505,3	546,2	782,4	179,7	189,1	194	204,4	206,8	212,8	216,5	208,6	215	207,8	
Potton	1 856	1 892	448,3	241,5	262,0	232,7	215,4	210,2	272,6	361,4	433,7	410,5	381,6	409,9	220,8	224,6	180,5	196,7	206,7	174,3	164,2	140,5	121,9	122,2	
Saint-Benoît-du-Lac	45	0	6,0	133,3	136,4	139,5	115,2	131,5	142,7	313,6	377,3	353,8	445,6	37,9	842,0	568,2	581,4	598	516,7	570,8	579,5	579,8	482,3	424	
Ste-Catherine-de-Hatley	2 614	662	427,5	163,5	156,8	158,4	150,2	159,7	147,5	147,1	184,8	200,1	195,3	286,3	109,5	118,4	122,6	124,1	122,2	123,3	123,4	122,8	128,3	132,2	
Saint-Étienne-de-Bolton	616	368	91,7	148,9	158,9	179,7	222,4	195,7	230,3	205,6	246,6	394,5	282,6	50,6	82,19	92,54	86,48	106,5	111,3	95,6	111,6	157	107	103,2	
Stanstead (V)	2 851	17	692,2	242,8	225,9	254,2	237,7	230,8	253,4	239,7	272,9	313,3	298,9	308,2	108,1	117,2	104,6	109,5	109,7	126,3	119,1	127,6	139,2	131,9	
Stanstead (Canton)	936	922	261,5	279,4	314,3	299,8	305,7	325,6	320,2	351,0	481,6	531,8	429,6	163,0	174,1	191,3	195,6	203,1	191,1	178,6	188,6	157,3	162,4	157,9	
Stukely-Sud	1 067	179	309,3	289,9	293,4	269,2	292,5	241,7	259,0	302,3	299,7	280,7	264,0	88,3	82,76	102,1	109,8	107,7	112,7	111,8	130	155,5	123,7	112,3	
<b>Total MRC 2018</b>	<b>51 436</b>	<b>13 196</b>	<b>12 220,9</b>	<b>237,6</b>	<b>240,1</b>	<b>238,4</b>	<b>242,2</b>	<b>241,7</b>	<b>252,4</b>	<b>270,5</b>	<b>330,5</b>	<b>340,9</b>	<b>340,1</b>	<b>6 857,2</b>	<b>133,3</b>	<b>139,0</b>	<b>133,5</b>	<b>134,8</b>	<b>136,8</b>	<b>145,6</b>	<b>146,7</b>	<b>154,9</b>	<b>139,0</b>	<b>133,4</b>	
Total MRC 2017	50 460	17 526	12 113,5	240,1										7 016,0	139,0										
Total MRC 2016	50 137	17 699	11 953,1	238,4										6 690,9	133,5										
Total MRC 2015	50 039	17 679	12 121,0	242,2										6 743,2	134,8										
Total MRC 2014	50 305	18 180	12 159,5	241,7										6 880,3	136,8										
Total MRC 2013	49 180	17 738	12 412,6	252,4										7 158,6	145,6										
Total MRC 2012	48 047	17 553	12 995,9	270,5										7 049,2	146,7										
Total MRC 2011	47 599	17 571	15 730,5	330,5										7 371,0	154,9										
Total MRC 2010	47 162	17 356	16 079,5	340,9										6 554,8	139,0										
Total MRC 2009	46 041	17 196	15 658,8	340,1										6 141,2	133,4										
Total MRC 2008	46 210	17 234	16 337,4	353,5										6 188,0	133,9										
Total MRC 2007	45 546	19 613	16 601,4	364,5										5 544,8	121,7										
Total MRC 2006	45 018	19 626	17 511,1	389,0										5 090,7	113,1										
Total MRC 2005	44 193		15 412,6	348,8										4 298,3	97,26										
Total MRC 2000	41 656		15 659,0	375,9										1 378,0	33,1										

**Source**

\* Décret des population 2018

\*\* Sommaire des rôles d'évaluation

pour l'exercice financier 2018

(nbr de rés. vill x 2,1)

2,1 =nombre moyen de pers/ménage

selon le recensement de 2016

**Bilan de la gestion des matières résiduelles 2018** (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Pop. perm. 2018 *	Pop. vill. 2018 **	Matières compostables																	RDD / TIC																	
			Coll. 3 voies (tonne)	Résidus verts (tonne)	Composteurs domestiques				TOTAL Matières compos. (tonne)	Per capita (kg)										Point de dépôt (tonne)	Collecte / éco-centre mobile (tonne)	Éco-centre (tonne)	TIC (tonne)	TOTAL RDD / TIC (tonne)	Per capita (kg)												
					Nb bacs 2018	Nb bacs avant 2018	Nb bacs cumul (depuis 2005)	Qté cumul (tonne)		2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009						2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009			
Austin	1 531	1 399	164,1	32,3	1	136	137	13,7	210,1	137,2	115,5	85,1	89,8	28,6	21,7	10,2	5,9	7,7	6,8	2,8	1,6	1,5	6,0	3,9	3,8	6,0	2,3	2,9	1,6	2,4	2,5	2,1	2,1				
Ayer's Cliff	1 150	256	108,2	2,3		10	10	1,0	111,5	96,9	97,4	94,4	103,2	101,5	97,3	97,3	96,5	106,8	100,2	0,3	1,5		1,8	1,6	2,5	3,0	2,5	2,0	2,0	2,5	3,5	3,6	3,1				
Bolton-Est	1 011	800	53,1			44	44	4,4	57,5	56,9	57,6	5,6	4,4	4,2	3,8	4,3	4,4	4,4	4,7	3,3	0,2		3,6	3,6	3,2	3,5	3,4	2,4	1,1	0,5	0,0	0,0	0,0				
Eastman	1 963	1 191	226,1	11,4		57	57	5,7	243,2	123,9	103,9	102,7	94,2	89,6	3,2	3,4	3,5	3,3	3,3	4,1	1,0		7,1	3,6	3,8	3,2	4,0	2,9	3,5	3,5	2,1	1,5	1,6				
Hatley (M)	745	319	88,0	3,0		1	1	0,1	91,1	122,3	127,8	108,2	110,6	99,9	115,8	95,0	91,4	74,5	38,2	1,7	0,1		1,9	2,5	2,6	2,9	2,5	0,2	1,7	2,0	2,5	2,3	1,9				
Hatley (Canton)	2 181	200	143,2	4,6		31	31	3,1	150,9	69,2	67,7	64,1	68,2	56,3	60,7	62,2	54,8	57,1	39,5				0,0	0,0	0,3	0,4	0,4	1,2	1,1	0,9	0,8	1,7	0,5				
Magog	27 048	2 405	1 789,6	2 301,8		647	647	64,7	4 156,1	153,7	160,8	137,5	114,7	118,1	114,1	106,1	69,0	68,7	79,9			108,0	99,2	207,2	7,7	6,3	6,7	3,9	3,5	4,1	5,8	3,7	3,4	4,5			
North Hatley	710	202	71,6	6,1		28	28	2,8	80,5	113,4	118,5	99,9	103,5	88,2	94,4	78,7	69,4	78,7	42,1	0,9	0,9		0,9	1,3	2,1	0,2	0,8	0,0	0,5	1,6	1,4	6,9	2,0				
Ogden	759	452	14,9	3,5		11	11	1,1	19,6	25,8	21,9	21,7	18,9	14,0	15,3	20,4	19,5	18,0	18,9		1,6		1,6	2,1	0,5	1,5	0,1	0,4	1,0	1,1	1,6	1,8	1,3				
Orford	4 353	1 932	535,9	98,1	1	97	98	9,8	643,8	147,9	126,9	98,0	97,6	104,3	103,2	105,3	104,9	90,4	67,4	0,1	11,0	7,2	18,3	4,2	5,0	4,5	4,8	3,5	3,3	3,2	1,3	1,1	1,2				
Potton	1 856	1 892	177,6			165	165	16,5	194,1	104,6	104,1	90,8	95,8	87,5	54,3	7,6	4,5	2,0	1,5		6,9	5,9	12,8	6,9	7,1	6,4	9,3	7,5	3,9	8,2	2,9	4,3	2,6				
Saint-Benoît-du-Lac	45	0				1	1	0,1	0,1	2,2	2,3	2,3	2,0	2,1	2,1	2,3	2,2	2,1	2,0				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,4	0,0	0,0				
Ste-Catherine-de-Hatley	2 614	662	229,5	23,9	1	36	37	3,7	257,1	98,4	104,8	89,9	88,4	76,3	84,5	83,5	79,2	83,6	85,9	1,2	1,1	1,0	3,3	1,3	3,6	0,8	3,2	0,1	0,6	3,0	2,2	0,5	2,8				
Saint-Étienne-de-Bolton	616	368	8,3	12,3	5	225	230	23,0	43,5	70,7	55,1	36,6	36,3	34,6	35,1	34,0	33,8	31,6	10,0	0,7	0,6	0,6	1,9	3,1	2,8	3,7	4,0	2,1	1,4	1,2	1,6	2,7	1,6				
Stanstead (V)	2 851	17	525,2	3,0		29	29	2,9	531,1	186,3	100,1	93,9	92,2	85,3	80,5	79,2	74,2	65,6	60,6	7,2			7,2	2,5	0,1	1,2	0,0	0,9	2,0	1,9	1,4	2,0	1,6				
Stanstead (Canton)	936	922	118,4	12,6		20	20	2,0	133,0	142,1	105,7	83,0	83,0	67,6	72,9	67,7	63,6	65,4	54,3	0,8	0,6	0,5	1,8	2,0	1,8	3,8	2,9	3,2	5,5	1,9	2,8	2,6	4,8				
Stukely-Sud	1 067	179	4,0	1,8	1	18	19	1,9	7,7	7,3	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,5		0,1	0,1	1,7	1,6	2,3	3,5	2,3	2,7	3,3	3,4	4,0	1,8	2,5			
<b>Total MRC 2018</b>	<b>51 436</b>	<b>13 196</b>	<b>4 257,8</b>	<b>2 516,6</b>	<b>9</b>	<b>1 556</b>	<b>1 565</b>	<b>156,5</b>	<b>6 930,9</b>	<b>134,7</b>	<b>130,1</b>	<b>110,5</b>	<b>98,6</b>	<b>96,4</b>	<b>89,4</b>	<b>83,8</b>	<b>62,4</b>	<b>60,9</b>	<b>62,5</b>	<b>10,8</b>	<b>16,6</b>	<b>131,7</b>	<b>118,0</b>	<b>277,1</b>	<b>5,4</b>	<b>4,7</b>	<b>4,9</b>	<b>3,5</b>	<b>2,9</b>	<b>3,2</b>	<b>4,4</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>	<b>3,3</b>			
Total MRC 2017	50 460	17 526	3 989,4	2 418,5	11	1 545	1 556	155,6	6 563,5	130,1										16,5	16,3	105,2	101,3	239,3	4,7												
Total MRC 2016	50 137	17 699	3 370,0	2 013,7	13	1 532	1 545	154,5	5 538,2	110,5										19,6	14,1	112,3	102,2	248,2	4,9												
Total MRC 2015	50 039	17 679	4 308,0	474,1	12	1 520	1 532	153,2	4 935,3	98,6										33,6	14,8	57,6	70,1	176,1	3,5												
Total MRC 2014	50 305	18 180	3 222,5	1 476,0	37	1 483	1 520	152,0	4 850,5	96,4										15,6	9,7	85,2	37,9	148,4	2,9												
Total MRC 2013	49 180	17 738	2 999,1	1 250,1	68	1 415	1 483	148,3	4 397,5	89,4										24,2	16,5	56,0	62,4	159,1	3,2												
Total MRC 2012	48 047	17 553	2 406,6	1 475,9	84	1 331	1 415	141,5	4 024,0	83,8										19,0	16,6	114,6	60,8	211,0	4,4												
Total MRC 2011	47 599	17 571	1 140,5	1 694,6	96	1 235	1 331	133,1	2 968,2	62,4										50,8	14,5	67,2	7,1	139,5	2,9												
Total MRC 2010	47 162	17 356	1 075,1	1 672,0	250	985	1 235	123,5	2 870,6	60,9										54,0	17,8	52,9	4,6	129,3	2,7												
Total MRC 2009	46 041	17 196	875,0	1 902,0	73	912	985	98,5	2 875,5	62,5										57,6	13,3	80,1	1,2	152,2	3,3												
Total MRC 2008	46 210	17 234	347,6	1 333,7	192	720	912	91,2	1 772,5	38,4										66,7	9,2	39,3		115,3	2,5												
Total MRC 2007	45 546	19 613	119,7	954,5	142	578	720	72,0	1 146,2	25,2										54,4	100,7	26,7		181,7	4,0												
Total MRC 2006	45 018	19 626		618,1	124	454	578	57,8	675,9	15,0										41,3	31,0			72,3	1,6												
Total MRC 2005	44 193			806,6	454		454	45,4	852,0	19,3										35,3	6,9			42,2	1,0												
Total MRC 2000	41 656																																				

**Source**

\* Décret des population 2018  
 \*\* Sommaire des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2018 (nbr de rés. vill x 2,1)  
 2,1 = nombre moyen de pers/ménage selon le recensement de 2016

**Bilan de la gestion des matières résiduelles 2018** (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Pop. perm. 2018 *	Pop. vill. 2018 **	Textile		Encombrants, CRD, bois et autres														
			Total (tonne)	Per capita	Encombrants (tonne)	CRD (tonne)	Bois (tonne)	Autres (pneu, CRD, bois, métal, gravier, encom-brant, etc.) (tonne)	TOTAL (tonne)	Per capita (kg)									
										2017	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Austin	1 531	1 399			31,9	17,7		18,2	67,9	44,3	50,4	52,3	50,3	34,1	31,8	14,7	14,1	6,2	0,0
Ayer's Cliff	1 150	256	1,8	1,5	9,8	21,8	4,4	0,2	36,2	31,4	25,0	45,5	30,8	29,1	27,1	18,0	27,7	23,3	33,6
Bolton-Est	1 011	800			24,7	3,2	2,3	1,9	32,1	31,8	65,7	55,6	84,0	84,9	12,4	3,6	0,0	0,0	0,0
Eastman	1 963	1 191	21,3	10,9		18,0		5,9	23,9	12,2	19,5	18,0	9,2	5,6	3,0	9,3	12,0	0,0	0,0
Hatley (M)	745	319			20,9	44,2	2,4	7,1	74,6	100,1	71,0	94,3	43,6	91,7	34,0	14,2	17,1	12,7	15,8
Hatley (Canton)	2 181	200				11,5	3,8	9,5	24,8	11,4	11,8	17,0	19,6	15,9	19,8	6,7	5,5	6,7	7,3
Magog	27 048	2 405	247,1	9,1		1 164,8	6,8	801,4	1 972,9	72,9	78,9	70,1	69,9	101,0	93,0	82,2	116,7	94,4	63,3
North Hatley	710	202				3,2	7,8	0,8	11,7	16,5	11,1	26,0	31,6	21,3	10,7	18,3	18,2	11,6	20,1
Ogden	759	452			11,6	2,2	0,2	22,5	36,5	48,1	28,8	37,4	35,3	15,5	43,0	31,3	42,7	31,2	19,7
Orford	4 353	1 932	15,1	3,5	52,5	1,0	137,5	105,4	296,4	68,1	85,2	87,2	110,2	64,5	69,0	78,5	55,6	27,6	11,1
Potton	1 856	1 892	10,2	5,5	69,1	39,8	16,0	40,0	164,9	88,8	85,7	89,3	92,0	178,2	140,7	151,6	124,3	78,8	58,0
Saint-Benoît-du-Lac	45	0							0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ste-Catherine-de-Hatley	2 614	662			41,9	16,0	7,0	8,3	73,2	28,0	32,5	33,9	30,5	32,6	37,0	28,8	3,0	2,8	7,3
Saint-Étienne-de-Bolton	616	368	4,4	7,1	9,9	6,9		4,8	21,6	35,0	39,5	38,1	36,8	24,3	35,4	30,8	55,3	51,1	41,8
Stanstead (V)	2 851	17	15,7	5,5	59,8	56,7	3,7	0,1	120,2	42,2	28,9	35,9	43,4	38,4	31,8	4,1	16,6	13,8	18,6
Stanstead (Canton)	936	922			24,9	23,5	1,0	5,3	54,7	58,5	63,0	106,9	54,8	48,9	59,1	11,6	6,3	9,6	7,0
Stukely-Sud	1 067	179				1,0		0,7	1,7	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total MRC 2018</b>	<b>51 436</b>	<b>13 196</b>	<b>315,6</b>	<b>6,1</b>	<b>356,9</b>	<b>1 431,4</b>	<b>192,9</b>	<b>1 032,1</b>	<b>3 013,4</b>	<b>58,6</b>	<b>62,9</b>	<b>61,1</b>	<b>61,2</b>	<b>76,5</b>	<b>68,8</b>	<b>60,0</b>	<b>75,7</b>	<b>58,7</b>	<b>40,6</b>
Total MRC 2017	50 460	17 526	284,8	5,6	524,9	1 205,1	353,6	1 092,8	3 176,3	62,9									
Total MRC 2016	50 137	17 699	120,2	2,4	529,5	1 256,9	254,5	1 021,6	3 062,4	61,1									
Total MRC 2015	50 039	17 679	103,0	2,1	396,5	1 409,3	884,1	373,6	3 063,4	61,2									
Total MRC 2014	50 305	18 180	220,1	4,4	420,3	1 669,3	1 167,8	588,9	3 846,3	76,5									
Total MRC 2013	49 180	17 738	198,7	4,0	367,8	2 190,9		822,9	3 381,7	68,8									
Total MRC 2012	48 047	17 553	215,6	4,5	290,4	2 010,3		582,4	2 883,2	60,0									
Total MRC 2011	47 599	17 571	185,5	3,9	81,0	2 810,3		710,5	3 601,8	75,7									
Total MRC 2010	47 162	17 356	100,6	2,1		1 860,0		910,2	2 770,2	58,7									
Total MRC 2009	46 041	17 196	77,1	1,7		1 106,3		763,3	1 869,6	40,6									
Total MRC 2008	46 210	17 234	101,5	2,2		1 058,5		1 534,2	2 592,7	56,1									
Total MRC 2007	45 546	19 613	70,7	1,6		321,4		1 576,7	1 898,1	41,7									
Total MRC 2006	45 018	19 626	15,0	0,3				129,9	129,9	2,9									
Total MRC 2005	44 193																		
Total MRC 2000	41 656																		

**Source**

\* Décret des population 2018

\*\* Sommaire des rôles d'évaluation

pour l'exercice financier 2018

(nbr de rés. vill x 2,1)

2,1 =nombre moyen de pers/ménage

selon le recensement de 2016

**Bilan de la gestion des matières résiduelles 2018** (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Mise à jour 9 avril 2019	Pop. perm. 2018 *	Pop. vill. 2018 **	Matières gérées par les municipalités											Matières valorisées										Taux de diversion (%)										
				TOTAL (tonne)	Per capita (kg)										TOTAL (tonne)	Per capita (kg)										Total des matières valorisées / total des matières gérées									
					2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009		2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Austin	1 531	1 399	981,1	640,8	583,1	603,1	566,5	576,7	496,5	627,9	590,3	579,7	618,9	652,1	425,9	416,6	384,5	367,4	269,1	243,0	319,4	266,4	226,1	211,3	66,5	71,4	63,8	64,8	46,7	48,9	50,9	45,1	39,0	34,1	
Ayer's Cliff	1 150	256	583,2	507,2	585,6	564,9	562,5	570,1	579,2	603,4	631,1	646,0	619,1	356,1	309,7	334,2	322,3	335,0	339,3	350,5	361,8	351,4	388,4	370,8	61,1	57,1	57,1	59,6	59,5	60,5	60,0	55,7	60,1	59,9	
Bolton-Est	1 011	800	410,2	405,7	404,2	406,9	450,5	451,6	371,5	508,7	578,6	739,3	692,0	236,4	233,8	251,7	197,9	231,2	230,8	139,7	174,0	146,8	153,2	107,1	57,6	62,3	48,6	51,3	51,1	37,6	34,2	25,4	20,7	15,5	
Eastman	1 963	1 191	961,2	489,7	510,0	520,7	483,2	462,9	507,4	601,1	775,2	795,5	789,7	557,4	283,9	301,4	290,8	264,3	254,5	181,3	212,9	203,0	144,5	173,6	58,0	59,1	55,9	54,7	55,0	35,7	35,4	26,2	18,2	22,0	
Hatley (M)	745	319	517,0	694,0	623,7	612,3	575,2	654,8	723,2	578,5	600,4	528,1	519,4	373,7	501,6	429,4	420,9	385,6	428,3	485,7	369,5	355,0	259,4	187,0	72,3	68,8	68,7	67,0	65,4	67,2	63,9	59,1	49,1	36,0	
Hatley (Canton)	2 181	200	817,2	374,7	365,2	353,7	388,4	419,6	395,2	441,3	423,7	437,1	394,4	441,0	202,2	194,8	188,5	212,6	230,0	228,7	227,2	210,5	213,0	157,1	54,0	53,4	53,3	54,7	54,8	57,9	51,5	49,7	48,7	39,8	
Magog	27 048	2 405	16 477,2	609,2	622,2	561,7	534,4	565,6	581,5	574,2	662,3	607,9	583,7	9 644,0	356,6	371,9	329,0	300,4	340,4	343,1	321,0	337,4	289,5	267,4	58,5	59,8	58,6	56,2	60,2	59,0	55,9	50,9	47,6	45,8	
North Hatley	710	202	411,1	579,1	593,5	578,0	627,9	578,6	582,0	499,3	513,4	485,1	497,8	223,7	315,1	305,7	295,2	288,9	282,2	238,5	236,4	245,2	241,3	194,9	54,4	51,5	51,1	46,0	48,8	41,0	47,4	47,7	49,7	39,2	
Ogden	759	452	344,4	453,8	443,9	428,7	436,4	395,1	451,6	462,2	488,7	410,7	417,5	147,5	194,3	180,2	183,2	179,6	156,4	184,4	184,2	198,7	162,4	148,6	42,8	40,6	42,7	41,2	39,6	40,8	39,9	40,7	39,5	35,6	
Orford	4 353	1 932	2 869,4	659,2	707,4	744,5	832,6	820,8	791,1	828,1	826,1	842,7	836,7	1 756,0	403,4	410,1	388,1	421,9	383,1	392,1	407,8	374,7	337,4	290,5	61,2	58,0	52,1	50,7	46,7	49,6	49,2	45,4	40,0	34,7	
Potton	1 856	1 892	1 240,2	668,2	688,6	605,4	613,7	695,5	651,1	695,4	709,5	621,1	568,8	791,9	426,7	426,6	372,7	398,3	485,3	378,6	334,0	275,8	210,7	187,2	63,9	62,0	61,6	64,9	69,8	58,1	48,0	38,9	33,9	32,9	
Saint-Benoît-du-Lac	45	0	44,0	977,6	706,8	723,3	715,2	650,2	715,6	895,5	985,8	838,1	871,6	38,0	844,2	570,5	583,7	600,0	518,8	572,9	581,8	608,4	484,4	426,0	86,4	80,7	80,7	83,9	79,8	80,1	65,0	61,7	57,8	48,9	
Ste-Catherine-de-Hatley	2 614	662	1 047,4	400,7	416,1	405,7	396,3	390,9	392,8	385,9	391,9	415,3	423,5	619,9	237,2	259,3	247,3	246,1	231,2	245,3	238,8	207,2	215,2	228,2	59,2	62,3	60,9	62,1	59,1	62,5	61,9	52,9	51,8	53,9	
Saint-Étienne-de-Bolton	616	368	213,8	347,0	356,0	352,2	416,4	374,9	397,7	383,2	494,3	587,0	439,2	122,0	198,1	197,1	172,4	194,0	179,2	167,5	177,6	247,7	192,5	156,5	57,1	55,4	49,0	46,6	47,8	42,1	46,3	50,1	32,8	35,6	
Stanstead (V)	2 851	17	1 674,6	587,4	478,8	499,4	493,8	473,5	502,4	452,7	500,6	543,5	517,8	982,4	344,6	252,9	245,2	256,2	242,6	249,1	213,0	227,7	230,2	218,9	58,7	52,8	49,1	51,9	51,2	49,6	47,1	45,5	42,4	42,3	
Stanstead (Canton)	936	922	614,1	656,0	676,1	689,0	649,6	636,3	636,3	620,9	711,6	771,8	653,7	352,6	376,7	361,7	389,2	343,9	310,7	316,1	269,9	230,0	240,0	224,1	57,4	53,5	56,5	52,9	48,8	49,7	43,5	32,3	31,1	34,3	
Stukely-Sud	1 067	179	408,8	383,1	399,4	384,3	404,3	359,0	376,0	437,6	461,0	408,1	380,6	99,5	93,2	106,1	115,1	111,7	117,2	117,0	135,3	161,3	127,4	116,7	24,3	26,6	29,9	27,6	32,7	31,1	30,9	35,0	31,2	30,7	
<b>Total MRC 2018</b>	<b>51 436</b>	<b>13 196</b>	<b>29 615,0</b>	<b>575,8</b>	<b>582,5</b>	<b>550,7</b>	<b>542,4</b>	<b>558,7</b>	<b>563,4</b>	<b>569,8</b>	<b>630,2</b>	<b>604,4</b>	<b>581,5</b>	<b>17 394,1</b>	<b>338,2</b>	<b>342,4</b>	<b>312,3</b>	<b>300,2</b>	<b>317,0</b>	<b>311,0</b>	<b>299,3</b>	<b>299,7</b>	<b>263,5</b>	<b>241,4</b>	<b>58,7</b>	<b>58,8</b>	<b>56,7</b>	<b>55,3</b>	<b>56,7</b>	<b>55,2</b>	<b>52,5</b>	<b>47,6</b>	<b>43,6</b>	<b>41,5</b>	
Total MRC 2017	50 460	17 526	29 393,4	582,5										17 279,9	342,4										58,8										
Total MRC 2016	50 137	17 699	27 612,9	550,7										15 659,8	312,3										56,7										
Total MRC 2015	50 039	17 679	27 141,9	542,4										15 020,9	300,2										55,3										
Total MRC 2014	50 305	18 180	28 105,1	558,7										15 945,6	317,0										56,7										
Total MRC 2013	49 180	17 738	27 708,2	563,4										15 295,5	311,0										55,2										
Total MRC 2012	48 047	17 553	27 378,7	569,8										14 382,9	299,3										52,5										
Total MRC 2011	47 599	17 571	29 996,5	630,2										14 266,0	299,7										47,6										
Total MRC 2010	47 162	17 356	28 505,0	604,4										12 425,6	263,5										43,6										
Total MRC 2009	46 041	17 196	26 774,3	581,5										11 115,6	241,4										41,5										
Total MRC 2008	46 210	17 234	27 107,3	586,6										10 770,0	233,1										39,7										
Total MRC 2007	45 546	19 613	25 443,0	558,6										8 841,6	194,1										34,8										
Total MRC 2006	45 018	19 626	23 495,0	521,9										5 983,9	132,9										25,5										
Total MRC 2005	44 193		20 605,0	466,3										5 192,4	117,5										25,2										
Total MRC 2000	41 656		17 037,0	409,0										1 378,0	33,1										8,1										

**Source**

\* Décret des population 2018  
 \*\* Sommaire des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2018 (nbr de rés. vill x 2,1)  
 2,1 = nombre moyen de pers/ménage selon le recensement de 2016